

L'ÉDITO

Au cœur d'un foyer

Les mots ont un poids. Et ceux qui dicent la loi sont plus symboliques que tout autre. Aujourd'hui, en cas de divorce, le droit français prévoit pour les enfants une résidence principale et un hébergement. Autant dire une maison et un lieu de passage. Pourtant, où qu'ils se trouvent, les enfants ont besoin de se sentir chez eux, simplement au cœur d'un foyer. Un texte qui végète depuis un an dans les tiroirs du Sénat prévoit d'introduire cette subtile et nécessaire nuance de l'existence de deux résidences pour la progéniture de couples séparés. Nos parlementaires seraient bien inspirés de se pencher sur ce dossier. Des milliers de pères l'attendent.

STÉPHANE ALBOUY
salbouy@leparisien.fr

Les papas divorcés en

FAMILLE. Des pères manifestent aujourd'hui devant le Sénat qui tarde à examiner une proposition de loi plus égalitaire en matière de garde d'enfant.

ILS SE SONT LASSÉS de monter sur des grues et de dormir recroquevillés en plein vent contre leurs pancartes. Les pères divorcés qui réclament de voir davantage leurs enfants sont redescendus sur un terrain... plus politique. A l'appel du Collectif de la grue jaune et de 27 associations, la 3^e Marche pour l'égalité parentale, cet après-midi au départ de la place Saint-Michel à Paris (VI^e), ne convergera pas vers le ministère de la Justice, mais vers le Sénat. Car c'est là qu'est censé se jouer l'avenir de ces hommes — minoritaires mais de plus en plus nombreux — qui ne supportent plus de voir leurs enfants seulement un week-end sur deux et la moitié des vacances dans le meilleur des cas.

Des milliers de situations tendues qui s'enveniment parfois jusqu'au drame

La proposition de loi Autorité parentale et intérêt de l'enfant, qui doit symboliquement reconnaître que tout enfant de parents divorcés a deux domiciles officiels — sans imposer par défaut la résidence égalitaire chez l'un et l'autre —, a été votée le 27 juin 2014 par l'Assemblée nationale. Un an plus tard, son examen n'est toujours pas programmé au Sénat, qui a changé de bord politique. « Il y a amoncellement de projets de loi et le temps parlementaire est malheureusement long », explique-t-on au ministère de la Famille. « C'est beaucoup trop long et ça nous inquiète, rétorque Philippe Veysset, le porte-parole du collectif. On trouve cette loi bien tiède, mais c'est notre seul espoir. Encore faut-il qu'elle soit débattue et votée ! »

Même les députés socialistes qui ont porté la proposition sont perplexes. De la grande loi famille un

temps promise — avant la polémique sur le mariage pour tous —, il ne reste que deux propositions dont l'une (sur la protection de l'enfance) a presque terminé sa navette législative quand l'autre est bloquée. « On joue de malchance », estime Marie-Anne Chapdelaine, députée d'Ille-et-Vilaine et rapporteuse de ce texte censé sécuriser les liens entre enfants et adultes dans les séparations et recompositions familiales. « Je pense à toutes ces familles qui attendent, et je suis désolée. »

350 000 couples se séparent chaque année (y compris hors mariage), dont plus de la moitié sont parents. Les désaccords sur le lieu de

résidence des petits sont rares : dans 80 % des cas les parents s'entendent et près des trois quarts de ces enfants-là résident chez la maman. La résidence alternée (une semaine chez l'un, une semaine chez l'autre) progresse mais ne dépasse pas 20 % et concerne presque toujours des divorces par consentement mutuel.

Au final, il ne reste que 10 % de désaccords. Mais cela fait quand même des milliers de situations tendues qui s'enveniment parfois jusqu'au drame. C'est dans ce lot qu'on trouve ces papas lambda qui se sentent rayés de la carte, puisque les mères, dans 63 % des cas, obtiennent la garde exclusive des enfants. « Les juges ont parfois pitié et nous font l'aumône d'un temps de garde un peu élargi, explique l'un d'eux. Mais personne ne veut encore croire un homme qui dit : *Je ne peux pas vivre sans mes enfants*. Et encore moins : *Mes enfants ont besoin de moi*. »

FLORENCE DEGUEN



« Ce texte, c'est maman et papa »

Olivier Falorny, député divers gauche de Charente

LE DÉPUTÉ Olivier Falorny — qui n'a pas d'enfants — a voté la proposition de loi Apie, Autorité parentale et intérêt de l'enfant, il y a déjà bientôt un an.

Pourquoi soutenez-vous les collectifs qui luttent pour l'égalité parentale ?

OLIVIER FALORNY. Il y a deux idées fondamentales dans mon combat : l'égalité parentale et le droit de l'enfant à maintenir des liens avec ses deux parents. La Convention internationale des droits de l'enfant lui reconnaît ce droit absolu et pourtant il y a 1,3 million de jeunes Français qui vivent avec un seul de leurs pa-

rents. La proportion d'enfants qui ne voient plus leur père est plus élevée lorsque la séparation est le fruit d'une décision unilatérale. Et, plus le père est socialement défavorisé, plus l'enfant risque d'être coupé de lui. Tout cela doit nous interroger. On peut débattre sur le besoin d'« autorité paternelle ». J'ai voté pour le mariage pour tous... mais l'équilibre d'un enfant passe par la préservation des liens avec ses deux parents.

Comprenez-vous que la loi que vous avez votée l'an dernier n'ait toujours pas été examinée au Sénat ?

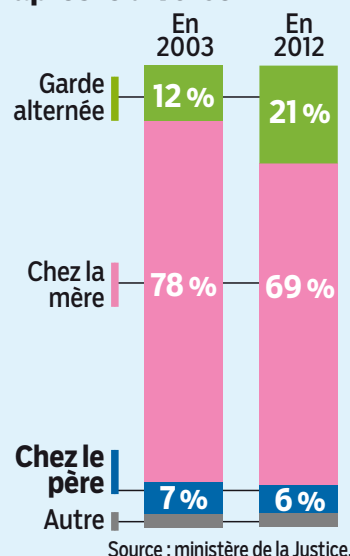
On sent beaucoup de conservatisme et de tabous sur ces questions, dans les deux camps, d'ailleurs, et cela n'est sans doute pas étranger au blocage de la loi au Sénat. Pourtant, ce texte pose bien le principe que l'enfant a deux résidences, et non plus une résidence principale et un hébergement. Ce n'est pas maman ou papa, c'est maman et papa. On ne parle pas forcément d'une résidence alternée strictement égalitaire, mais d'une répartition qualitative du temps passé avec chacun. Le texte clarifie aussi les actes importants de la vie quotidienne sur lesquels les parents doivent se consulter. Et il instaure un mécanisme d'amendes pour celui qui ne respecte pas l'autorité parentale de l'autre, notamment pour non-présentation d'enfant. C'est une avancée indéniable.

Vous ne redoutez pas d'être qualifié de « masculiniste » ?

Je suis masculiniste et féministe, c'est-à-dire un député de la République qui se bat pour que l'égalité ne soit pas un vain mot sur un fronton. Il faut sortir de ce choix binaire indécent qui oublie l'enfant. Par-dessus tout je suis « enfantiste » ! Dans la loi Apie, il y a un volet sur la parole de l'enfant. Il faut lui reconnaître sa capacité à participer aux temps de la vie de famille.

Propos recueillis par
F.D.

La résidence de l'enfant après le divorce



VOIX EXPRESS

Propos recueillis par GRÉGORIE PLESSE

La garde devrait-elle être confiée plus souvent au père ?



Patrick Fiquet
58 ans, directeur commercial
Courbevoie (92)

« Oui, il y a un énorme déséquilibre entre pères et mères divorcés. La garde partagée devrait être la règle alors qu'elle n'est actuellement que l'exception. Un enfant a autant besoin de sa mère que de son père pour s'épanouir, et que ceux-ci ne voient leurs enfants que deux week-ends par mois, c'est tout simplement inadmissible. Et l'enfant doit aussi avoir son mot à dire. »



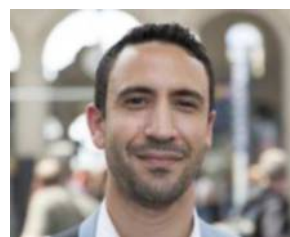
Frédérique Bouchez
67 ans, retraitée
Paris (X^e)

« Oui et non. Je pense que, quand il s'agit de bébés ou d'enfants très jeunes, il vaut mieux que ce soit la maman qui en ait la garde. Pour les enfants plus âgés, je pense en revanche que les papas sont aujourd'hui tout aussi capables d'élever leurs enfants que les mamans. Mais les juges gardent peut-être un a priori, pensant que les mamans restent les plus qualifiées. »



Souad Bouda
34 ans, mère au foyer
Meaux (77)

« Je suis la maman d'une enfant de 2 ans et demi, et si je devais me séparer de mon mari, je ne pourrais pas imaginer ne pas en avoir la garde exclusive. Au-delà de mon cas personnel, il me semble évident que les mères sont plus capables de s'occuper de leurs enfants même si le père joue un rôle important dans leur vie. Mais par exemple, aujourd'hui, mon mari garde la petite, et il m'a déjà appelé cinquante fois ! »



Saïd Tayebi
36 ans, directeur
d'un établissement social
Paris (XVII^e)

« C'est l'intérêt de l'enfant qui doit primer avant tout. La garde doit donc être confiée à celui qui est le plus à même de bien s'en occuper. Cela dépend davantage des qualités et des disponibilités des uns et des autres que du sexe du parent. Si la mère a un boulot très prenant, avec des horaires très longs et que le père est plus disponible, il est sûrement le mieux placé pour élever l'enfant. »



Régis Litscher
36 ans, conducteur de travaux
Hommert (57)

« Il devrait y avoir autant de pères que de mères à qui on confie la garde exclusive des enfants. Le schéma traditionnel du père qui travaille et de la femme qui reste à la maison pour s'occuper des enfants n'est plus d'actualité. Aujourd'hui, les femmes travaillent autant que les hommes, voire plus. Donc ce qui se justifiait par le passé n'a désormais plus lieu d'être car la société a évolué. »

appellent à la loi

« Et comment va s'en remettre mon fils ? »

Eric, 48 ans, auteur du livre « Papa, pourquoi les papas ça sert à rien ? »

IL A L'AIR DOUX et un peu perdu de ces êtres qui doivent se forcer pour ruer dans les brancards. Informaticien dans la fonction publique, Eric Landroy, 48 ans, n'aurait jamais eu le courage de monter au sommet d'une grue. Pas le tempérament non plus. Alors, il a écrit son histoire : « Papa,



(LP/Florence Deguen)

pourquoi les papas ça sert à rien ? » (Éditions Max Milo). Une question que son « petit bonhomme » lui a posée vers l'âge de 4 ans, un de ces rares samedis après-midi passés ensemble. Un samedi tous les quinze jours précisément, à peine un mois cumulé en quatre ans. « Je l'avais sur mes épaules et j'en ai eu les genoux sciés. Je n'ai pas su répondre, ça m'a sonné. » Aujourd'hui, Anatole va avoir 8 ans, le divorce vient d'être prononcé et Eric a bon espoir d'obtenir enfin le minimum de garde syndical : un week-end sur deux et la moitié des vacances.

« J'aurai beaucoup de mal à me remettre de toutes ces années où je n'ai jamais pu voir mon fils quarante-huit heures d'affilée. » Son fils est au cœur de ses pensées. « Et lui, comment il va se remettre de ça ? » se demande-t-il. L'homme se décrit comme ordinaire, « ni pire ni meilleur qu'un autre ». Son

histoire l'est aussi. Avec, quand même, des détails qui glacent. « Mon fils n'a jamais dormi dans le lit que je lui ai acheté ni n'a jamais vu sa grand-mère. Au téléphone, il lui dit : *Mémé, t'es qui ?* » Le couple n'a jamais été très solide, elle travaillait de nuit, lui de jour. L'enfant est arrivé tard. « Je voyais ses qualités, elle voyait mes défauts », résume-t-il, penaud. « J'empestais la pipe, j'entassais du bric-à-brac, je ne rangeais pas mes chaussettes, à 40 ans, le bonhomme, il est lourd... » Un jour, elle a pris l'enfant sous le bras, et l'a planté là. « Je suis resté deux ans dans la maison à essayer de la vendre, je vivotais, je louais une voiture tous les quinze jours pour aller voir Anatole. On me refusait sa garde parce que je ne devais pas rester dans la maison et qu'il n'avait donc pas de chambre à lui. » L'expulsion a provoqué un déclic, l'envie de relever la tête. « On finit par devenir méfiant et combatif, même quand on est un grand naïf. Et encore, moi, j'ai de la chance, elle ne me fait pas trop d'histoires... Elle ne m'a jamais accusé de violences, elle est juste

« J'en ai vu des pères, certains sont dérangés, beaucoup sont cassés »

très à cheval sur les horaires et très indifférente à ma souffrance. »

En fréquentant les permanences de SOS Papa qu'il anime parfois, Eric a découvert des souffrances bien plus incurables que la sienne. « Les pigeons, les procéduriers, les passifs... J'en ai vu, des pères. Certains sont dérangés, beaucoup sont cassés. Le pire, ce sont ceux qui sont encore amoureux et pensent que leur ex va revenir... Ou ceux qui ont élevé l'enfant bébé parce que la mère n'allait pas bien et doivent le laisser retourner chez elle... » A chaque histoire qu'on

lui raconte, il visualise le gamin. Lui-même a souffert d'avoir peu connu son père. « Ces enfants de di-

vores conflictuels auront des séquelles, ça, c'est sûr... »

Dans sa justice rêvée, il imagine un rendez-vous préalable à la procédure de divorce, où tout ce qui attend le couple lui serait détaillé par le menu : « Le panorama du meilleur et du pire, les procédures, le coût, l'enfer que l'enfant va subir... » Il sourit. « Franchement, si on est au courant, est-ce qu'on ne peut pas essayer de s'entendre avant ? Parce que le système judiciaire, il n'y a pas de mystère, il creuse le fossé entre le père et la mère ! »

FLORENCE DEGUEN



Eric Landroy ne voit son fils qu'un samedi sur deux depuis des années. « Il n'a jamais dormi dans le lit que je lui ai acheté ni n'a jamais vu sa grand-mère », souffle-t-il. (DR.)

« Je vis un cauchemar »

Thierry n'a pas eu la garde et son ex-femme est partie en Belgique



Montrouge (Hauts-de-Seine), hier. Thierry ne voit plus ses trois enfants qu'un week-end par mois.

Il prévient d'emblée qu'il est « catho » et on comprend quel cataclysme a dû être pour lui la guerre qu'il vient de traverser. Thierry Berger est un homme résigné. Cet ingénieur qualifié dans une grosse entreprise d'aéronautique ne voit plus ses trois enfants de 12, 11 et 10 ans... qu'une fois par mois. Et pour cause. Leur maman, qui a demandé le divorce il y a sept ans, est partie vivre avec son nouveau compagnon à Bruxelles en emmenant la fratrie avec elle. « Je les remets à 17 heures le dimanche gare du nord et je dois attendre quatre semaines pour les revoir... » Sa voix se brise. « Je m'étais accommodé d'un week-end tous les

quinze jours, mais là... je vis un cauchemar. » Cela dure depuis l'été 2012 et c'est officiellement mis en œuvre « dans l'intérêt des enfants », que trop d'allers et retours entre les deux capitales épuiserait. Thierry a naïvement pensé, lui, que l'intérêt des enfants aurait été de rester dans leur maison, dans leur école, à côté de leurs quatre grands-parents... Ses appels ont été déboutés. « Dans l'intérêt de l'enfant, c'est la grande phrase brandie par les avocats, les juges, les législateurs... Mais elle est utilisée à toutes les sauces et peut aboutir à toutes les conclusions, quel que soit l'argumentaire. Moi, mes enfants n'ont pas été auditionnés ! » Il soupire : « En fait, tous les pères ont le

même problème : l'impression d'être des personnages secondaires, pas indispensables... » Ce n'est peut-être qu'une « impression », mais elle prédomine chez tous les pères que Thierry croise, puisqu'il est l'un des rares à avoir adhéré à toutes les associations existantes : l'comme identité, Jamais sans eux, SVP Papa, SOS Papa, Les papas = les mamans... Plein de galaxies différentes, parfois un peu concurrentes, où il faut parfois calmer les radicalités. « Moi, j'essaie de faire du lien, de collecter des témoignages, de montrer qu'une majorité de pères qui ne voient pas suffisamment leurs enfants sont des types ordinaires, conclut-il, pas des excités. »

F.D.

« Où est l'équilibre pour l'enfant ? »

Pierrick, 49 ans, médecin, regrette de ne pas avoir obtenu la résidence alternée

ELLE VA AVOIR 4 ANS, elle est belle comme un cœur, « joyeuse, marrante, équilibrée... » Pierrick Lenoir parle de sa fille avec des petites étoiles dans les yeux. Il l'a langée, bercée, portée, comme un jeune papa qu'il n'est plus tout à fait. Un papa à lunettes, aux grands yeux bleus un peu perdus, qui campe depuis décembre une semaine sur deux avec ses pancartes devant le tribunal de Paris. « Ce sont les semaines où je devrais être avec ma fille », explique-t-il aux passants curieux, attendris, perplexes, avec qui il devise sous le soleil ou sous la pluie. Pierrick est médecin, ce n'est pas habituel, un médecin qui raconte sa vie. « C'est une petite fille née sur le tard, d'une recombinaison familiale. On avait chacun des enfants de notre côté, on a voulu la nôtre... »



Paris, le 7 mai. Une semaine sur deux, Pierrick (à gauche) manifeste devant le tribunal de Paris. (LP/Emeline Boutry.)

La médiation échoue

La petite avait 19 mois quand la maman a rompu. « C'était déjà un choc pour moi, alors à l'idée de ne plus voir ma fille... » Il s'est donc organisé pour faire des gardes une semaine sur deux et, même si la mère n'était pas trop d'accord, elle a accepté une résidence alternée bricolée pendant des mois en attendant le divorce. « On s'en est occupés chacun notre tour, en respectant son jeune âge. Je la prenais parfois le matin pour la ramener le soir. C'était idéal : on n'a même pas eu besoin de prendre une nourrice. Tout allait bien et c'est ce qu'a pensé le juge : j'ai obtenu la résidence alternée. »

La maman a changé d'avocate, fait appel et coupé tout contact. Et finalement, après quatorze mois de résidence quasi égalitaire, la justice a

conclu que Pierrick habitait trop loin et que cela allait poser des problèmes à l'entrée à l'école de l'enfant. Verdict : deux week-ends par mois pour le père, un peu élargis au vendredi. Il a eu beau déménager pour s'installer à cinq minutes de l'école, où il est représentant des parents d'élèves, la justice n'a pas voulu revenir en arrière. Une tentative de médiation a failli aboutir, qui aurait permis d'aller progressivement vers une résidence partagée sur plusieurs années, mais l'avocate de la maman s'y est opposée. « Où est l'équilibre pour l'enfant quand on casse un rythme auquel elle était habituée ? se demande Pierrick. Qui sait ce que ça fait à un homme de rester dix jours sans voir sa fille ? Je suis pacifique, je ne dis aucun mal de sa maman, j'essaie de comprendre, mais il y a quelque chose qui ne tourne pas rond dans cette justice... » F.D.